



Amtsblattportal
Portail des feuilles officielles
Portale dei fogli ufficiali
Official Gazettes Portal

Publications du 05.06.2026

05.06.2026

Construction, territoire, énergie et transports.....2

Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire - Agrandissement d'un chalet familial et construction d'une place de parc couverte, Anniviers

Titre du projet de construction

Agrandissement d'un chalet familial et construction d'une place de parc couverte

Numéro pour consultation eConstruction

61452a18

Requérant(e)

Emmanuelle Ferrari

Auteur(e) de plans

Bérénice André

Parcelle

Parcelle 1233, No Folio 10, Section Saint-Luc, Lieu-dit L' Orzèrett, Le Crou, Les Tsatéletts

Parcelle

Parcelle 5232, No Folio 10, Section Saint-Luc, Lieu-dit L' Orzèrett, Le Crou, Les Tsatéletts

Parcelle

Parcelle 1232, No Folio 10, Section Saint-Luc, Lieu-dit L' Orzèrett, Le Crou, Les Tsatéletts

Coordonnées

2'612'081 1'118'657

Propriétaire

Emmanuelle Ferrari

Propriétaire

Thomas Hollefeld

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone d'habitation individuelle H40

Moyen de droit / Consultation

Le dossier peut être consulté sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, route des Sampelèts 6 à Vissoie. Les oppositions doivent être formulées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Service technique
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 06.07.2026

Demande d'autorisation de construire - Construction de deux chalets et d'un couvert à voiture, Anniviers

Titre du projet de construction

Construction de deux chalets et d'un couvert à voiture

Numéro pour consultation eConstruction

8797299d

Requérant(e)

Cominex SA

Auteur(e) de plans

Grégoire Comina

Auteur(e) de plans - Entreprise

Cominex SA

Parcelle

Parcelle 2186, No Folio 24, Section Ayer, Lieu-dit L'EHaria

Coordonnées

2'612'317 1'114'588

Propriétaire

Tanja Jud

Propriétaire

Joël Simon Vermot

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone d'habitations individuelles 0.30

Moyen de droit / Consultation

Le dossier peut être consulté sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, route des Sampelèts 6 à Vissoie. Les oppositions doivent être formulées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Service technique
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 06.07.2026

Demande d'autorisation de construire - Créations de deux fenêtres de toiture, ajout d'un canal de cheminée., Anniviers

Titre du projet de construction

Créations de deux fenêtres de toiture, ajout d'un canal de cheminée.

Numéro pour consultation eConstruction

94000742

Requérant(e)

Maxime Antenen

Requérant(e)

Svetlana Antenen

Auteur(e) de plans

Charles-Louis Lavanchy

Auteur(e) de plans - Entreprise

CHCL Architectes Sàrl

Parcelle

Parcelle 259, No Folio 1, Section Ayer, Lieu-dit La Barmette

Coordonnées

2'614'429 1'109'400

Propriétaire

Maxime Antenen

Propriétaire

Svetlana Antenen

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone d'habitation collective de Zinal 0.80

Moyen de droit / Consultation

Le dossier peut être consulté sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administra-

tion communale, route des Sampelèts 6 à Vissoie. Les oppositions doivent être formulées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Service technique
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 06.07.2026

Demande d'autorisation de construire - Démolition d'un chalet et construction d'un chalet avec garage, Anniviers

Titre du projet de construction

Démolition d'un chalet et construction d'un chalet avec garage

Numéro pour consultation eConstruction

d1caf706

Requérant(e)

Olivier Rigot

Auteur(e) de plans

Olivier Zufferey

Parcelle

Parcelle 919, No Folio 9, Section Saint-Luc, Lieu-dit Tsamplan

Coordonnées

2'612'633 1'118'591

Propriétaire

Olivier Rigot

Propriétaire

Caroline Rigot

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone résidentielle H70

Dérogation(s)

art. 44 du RCCZ de St-Luc pour les toitures, antennes, panneaux solaires, matériaux et couleurs, gabarits

Moyen de droit / Consultation

Le dossier peut être consulté sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, route des Sampelèts 6 à Vissoie. Les oppositions doivent être formulées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Service technique
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 06.07.2026